SOMMAIRE

ANNEXE 1 : CATEGORIE U234
ANNEXE 2 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOND
ANNEXE 3 : MODALITE DE PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOND — EPREUVES MONOPLACE 6
ANNEXE 4 : PENALITE DE TEMPS SUITE A UNE COLLISION SUR UNE COMPETITION DE FOND
ANNEXE 5: LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VITESSE
ANNEXE 6 : COURSES EN DEMONSTRATION : EQUIPAGES QUATRE PLACES MIXTE (CLUB)
ANNEXE 7 : LE PROGRAMME TYPE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VITESSE
ANNEXE 8 : LES GRILLES DE PASSAGE POUR LES EPREUVES DE VITESSE
ANNEXE 9 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON
ANNEXE 10 : CLASSEMENTS NATIONAUX DES CLUBS PAR POINTS
ANNEXE 11 : CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS PAR MEDAILLE
ANNEXE 12 : REMPLACANTS ET COMPOSITION DES EQUIPAGES
ANNEXE 13 : PROCEDURES ET DROITS D'INSCRIPTIONS
ANNEXE 14 : REUNION TECHNIQUE
ANNEXE 15 : AVANT & APRES UNE COMPETITION
ANNEXE 16: LE CHRONOMETRAGE – UTILISATION D'UN SYSTEME « PHOTO-FINISH » LORS DES CHAMPIONNATS DE FRANCE VITESSE
ANNEXE 17 : CLASSEMENT INDIVIDUEL DES BATEAUX MONOPLACES
ANNEXE 18 : OPEN DE FRANCE
ANNEXE 19 : RECLAMATIONS

SOMMAIRE DETAILE

ANNEXE 1 : CATEGORIE U23	4
ANNEXE 2 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOND	4
2.1. LE MODE DE SELECTION	4
2.2. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOND — DEFINITION DES EPREUVES	
2.3. PROGRAMME	5
ANNEXE 3 : MODALITE DE PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOND – EPREUVES MONOPLACE	6
ANNEXE 4 : PENALITE DE TEMPS SUITE A UNE COLLISION SUR UNE COMPETITION DE FOND	6
ANNEXE 5 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VITESSE	7
5.1. LE MODE DE SELECTION PAR ÎNTERREGION — ATTRIBUTION DES QUOTAS DE SELECTION	7
5.2. LES EPREUVES OUVERTES ET LES CONDITIONS DE SELECTION (QUOTAS)	8
ANNEXE 6 : COURSES EN DEMONSTRATION : EQUIPAGES QUATRE PLACES MIXTE (CLUB)	12
6.1. DISTANCE ET CATEGORIE PROPOSEES	12
6.2. Mode de selection	12
6.3. NOMBRE DE SERIES	
6.4. NOMBRE DE BATEAUX PAR CLUBS	
6.5. CLASSEMENT AU TEMPS	
6.6. Programme	12
ANNEXE 7: LE PROGRAMME TYPE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VITESSE.	13
7.1. JOUR N°1	
7.2. Jour N°2	
7.3. JOUR N°3	
7.4. Jour N°4	
ANNEXE 8 : LES GRILLES DE PASSAGE POUR LES EPREUVES DE VITESSE	
8.1. GRILLE DE PASSAGE TYPE C (SELECTIFS NATIONAUX DE VITESSE)	
GRILLE DE PASSAGE TYPE B (CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VITESSE)	
8.2. En reference a l'article RP 60.2.	
8.3. GRILLE DE PASSAGE DE TYPE A (CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIME)	
ANNEXE 9 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON	16
9.1. LE MODE DE SELECTION POUR LES BIPLACES	16
9.2. LES EPREUVES OUVERTES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON	
9.3. PROGRAMME DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON	18
ANNEXE 10 : CLASSEMENTS NATIONAUX DES CLUBS PAR POINTS	19
10.1. PERIMETRES DES CALCULS PAR EPREUVES	19
10.2. CALCUL DES POINTS « BATEAU »	
10.3. CLASSEMENT DES CLUBS SUR UNE COMPETITION REGIONALE, INTERREGIONALE OU NATIONALE	
10.4. METHODE DE CALCUL DU CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS PAR POINTS	
10.5. CLASSEMENT NATIONAL JEUNES (CADETS ET JUNIORS) DES CLUBS PAR POINTS	
10.6. CLASSEMENT NATIONAL PARACANOË DES CLUBS PAR POINTS	
ANNEXE 11 : CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS PAR MEDAILLE	
11.1. LES COMPETITIONS DE REFERENCE	
11.2. MODALITE DE CLASSEMENT	
ANNIEVE 12 - DEMDI ACANTS ET COMPOSITION DES EQUIDACES	24

12.1. NOMBRE DE REMPLACEMENTS AUTORISES DANS UN EQUIPAGE	24
12.2. MODALITE DE DESIGNATION D'UN REMPLAÇANT	24
12.3. CONDITIONS POUR EFFECTUER DES REMPLACEMENTS	24
12.4. REMPLACEMENT D'UN COMPETITEUR MALADE	24
12.5. LES EQUIPAGES INTERCLUBS SONT POSSIBLE SELON LES REGLES CI-DESSOUS :	25
ANNEXE 13 : PROCEDURES ET DROITS D'INSCRIPTIONS	25
13.1. CONDITIONS GENERALES	25
13.2. Inscriptions – delais et modalite	25
13.3. PERIODE DE CONFIRMATION — DELAIS ET MODALITE	25
13.4. Couts d'inscriptions	
13.5. PENALITES FINANCIERES	
13.6. MODALITES DE PAIEMENT DES COUTS D'INSCRIPTIONS ET DES PENALITES FINANCIERES	26
ANNEXE 14 : REUNION TECHNIQUE	26
14.1. Date, heure et conditions de representation	26
14.2. NOUVEAU TIRAGE AU SORT APRES LA CONFIRMATION	26
14.3. INFORMATIONS DIVERSES	26
ANNEXE 15 : AVANT & APRES UNE COMPETITION	27
15.1. Invitation a une competition	
15.2. PROCES-VERBAL DE COMPETITION	
15.3. TRANSMISSION DU PROCES-VERBAL DE COMPETITION ET DU SUPPORT INFORMATIQUE	27
ANNEXE 16: LE CHRONOMETRAGE – UTILISATION D'UN SYSTEME « PHOTO-FINISH » LORS DES CHA	
VITESSE	27
ANNEXE 17 : CLASSEMENT INDIVIDUEL DES BATEAUX MONOPLACES	28
17.1. GENERALITES	28
17.2. Principes	
17.3. METHODE DE CALCUL DES POINTS SUR UNE COMPETITION	28
17.4. METHODE DE CALCUL DE LA VALEUR AU CLASSEMENT	28
17.5. COMPETITIONS PRISES EN COMPTE ET MAJORATION POUR CHAQUE VERSION DU CLASSEMENT	28
17.6. CAS DES EQUIPAGES	30
ANNEXE 18 : OPEN DE FRANCE	30
18.1. LE PROGRAMME DES EPREUVES	
18.2. MODALITES D'ACCESSION	
18.3. CLASSEMENT DE LA COMPETITION	30
18.4. INTEGRATION AUX DIFFERENTS CLASSEMENTS NATIONAUX:	30
ANNEYE 10 - DECLAMATIONS	20

Annexe 1 : **CATEGORIE U23**

Un (e) athlète de la catégorie d'âge U23 pourra faire le choix de courir dans la catégorie senior.

Ce choix sera valable la saison complète en fond, marathon et vitesse.

Une demande devra être adressée à la commission nationale par le président du club.

Si la densité des catégories U23 et senior n'est pas suffisante, la commission nationale pourra regrouper tous les athlètes dans la catégorie senior.

Ceci ne concerne que le monoplace, les équipages seront inscrits dans la catégorie senior.

Annexe 2 : <u>LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOND</u>

2.1. Le mode de sélection

En référence à l'article RP 52.1

En cas d'annulation de la sélective interrégionale pour raisons climatiques, mode de sélection retenu:

Il est affecté par catégorie le même quota de places pour l'IR que la saison précédente sur les épreuves de fond et ce sont les Championnats Régionaux de fond monoplace qui sont pris en référence : l'arbitrage est fait par le délégué interrégional avec les présidents des Commissions régionales concernées et le représentant des clubs N2-N3.

Les athlètes en liste ministérielle de haut-niveau « Jeune – Senior – Elite » ayant participé aux sélectives interrégionales seront qualifiés s'ils ont subi un fait de course (bri de gouvernail, dessalage) quels que soient leurs

résultats. S'ils sont disqualifiés sur décision des juges, aucune dérogation ne sera accordée. En senior, s'ils sont classés dans les 3 premiers, leurs temps seront intégrés dans le calcul de la limite de sélection.

2.2. Championnat de France de fond – Définition des épreuves

En référence à l'article RG 49.1 et à l'article RP 52.3

1. Liste des épreuves monoplaces ouvertes sur les sélectifs nationaux fond

Epreuve	Distance	Epreuve	Distance	Epreuve	Distance	Epreuve	Distance
C1DC	5000m	C1HC	5000 m	K1DC	5000 m	K1HC	5000 m
C1DJ	5000 m	C1HJ	5000 m	K1DJ	5000 m	K1HJ	5000 m
C1DS	5000 m	C1HS	5000 m	K1DS	5000 m	K1HS	5000 m
C1DU23	5000m	C1HV1	5000 m	K1DV1	5000 m	K1HV1	5000 m
C1HU23	5000m	C1HV2	5000 m	K1DV2	5000 m	K1HV2	5000 m
K1DU23	5000m	C1HV3	5000 m	K1DV3	5000 m	K1HV3	5000 m
K1HU23	5000m	C1HV4	5000 m	K1DV4	5000 m	K1HV4	5000 m
		C1HV5	5000 m	K1DV5	5000 m	K1HV5	5000 m

2. <u>Liste des épreuves en équipage susceptibles d'être ouvertes sur les</u> championnats de France de fond

Epreuve	Distance	Epreuve	Distance	Epreuve	Distance	Epreuve	Distance
C2DC	5000 m	C2HC	5000 m	K2DC	5000 m	K2HC	5000 m
C2DJ	5000 m	C2HJ	5000 m	K2DJ	5000 m	K2HJ	5000 m
C2DS	5000 m	C2HS	5000 m	K2DS	5000 m	K2HS	5000 m
		C2HV	5000 m	K2DV	5000 m	K2HV	5000 m
		C4HC	5000 m	K4DC	5000 m	K4HC	5000 m
		C4HJ	5000 m	K4DJ	5000 m	K4HJ	5000 m
		C4HS	5000 m	K4DS	5000 m	K4HS	5000 m
				K4DV	5000 m	K4HV	5000 m

Annexe au règlement sportif Course en ligne/Marathon – année 2018

Commenté [VA1]: Ne faut-il pas légèrement modifier la formulation étant donné que la sélection se fait par rapport au temps des KHS ?

Commenté [DB2]: Ajout des catégories U23

3. Liste des épreuves ouvertes sur les championnats de France de fond

La liste des épreuves ouvertes <mark>au championnat</mark> de France de fond sera basée sur la liste des épreuves ouvertes lors des sélectifs nationaux fond monoplace (1.2-1) et la liste des épreuves en équipage susceptibles d'être ouvertes sur les championnats de France de fond (1.2-2).

Des regroupements d'épreuve sont possibles si le nombre de bateaux sélectionnés est inférieur à quatre.

Cette liste peut être adaptée au vue de la participation sur les nationaux fond monoplace de la saison.

La commission nationale publiera la liste des épreuves ouvertes avant l'ouverture du système d'inscription au championnat de France.

2.3. Programme

En référence à l'article RP 53.1

Veille de la compétition :

- Réunion technique 19 h
- Pesée libre 18 h 19 h

Jour n°1 :

8:00: Accueil, informations, ouverture du village athlètes

• 8:00 : Affichage des listes de départs définitives

• 9:00 à 10:00 – 17:30 à 18:30 : Classification paracanoë monoplaces

8:30: Mise en place des officiels
9:00: Premier départ de la matinée
11:30: Dernier départ de la matinée
14:00: Premier départ de l'après-midi
17:30: Dernier départ de la journée

• 18:00 : Remise des récompenses (si elle n'a pas eu lieu au fur et à mesure des courses)

Jour n°2 :

• 08:00 à 09:00 : Pesée libre (sous le contrôle d'un juge)

08:30 : Mise en place des officiels
 09:00 : Premier départ de la journée
 15:02 : Dernier départ de la journée

16:00 : Remise des récompenses (si elle n'a pas eu lieu au fur et à mesure des courses)

• 17:00 : Fermeture du village (la responsabilité de l'organisateur est dégagée vis-à-vis des clubs participants)

		/eil	le de compétitio	n à 19h00)	
Paracanoë :	9h à 10 h e		Paracar	noë : Mat	in	
Vague 1	9h00	К4НС		Vague 1	9h00	Γ
vague 1	9h02	K2HC		vague 1	9h02	Ī
Vague 2	9h30	C4HC/HJ		Vague 2	9h30	Ī
vague 2	9h32	С2НС		vague 2		Ī
Vague 3	10h00	К4НЈ		Vague 3	10h00	Γ
vague 3	10h02	К2НЈ		vague 5	10h02	Γ
Vague 4	10h45	K1DV1 - K1DV2 - K1DV3 - K1DV4 - K1DV5		Vague 4	10h30	ſ
vague 4	10h48	C1HV1/V2/V3/V4/V5		vague 4	10h32	ſ
Vague 5	11h30	K2 Paracanoë H, D et Equipages duo		Vague 5	<u>11h00</u>	ſ
	14h00	K4DC		Vague 6	11h32	Γ
Vague 6	14h02	K2DC		vague 6	11h34	
	14h04	C2DC/DJ				

Jour n°2						
Paracanoë: Matin: Fin de la Classification pour monoplace						
Vague 1	9h00	K4HV				
vague 1	9h02	K2HV				
Vague 2	9h30	K1HC				
vague 2						
Vague 3	10h00	K2DV/C2HV/C2DS				
vague 5	10h02	C1DJ				
Vague 4	10h30	C1HC				
vague 4	10h32	K1DC				
Vague 5	<u>11h00</u>	<u>K1HJ</u>				
	11h32	C1HJ				
Vague 6	11h34	K1DJ				

Annexe au règlement sportif Course en ligne/Marathon – année 2018

Commenté [VA3]: au championnat

Vague 7	14h45	K1HV1/V2
vague /	14h48	K1HV3/V4/V5
	15h30	K4DJ
Vague 8	15h33	C2HJ/K2DJ
Vague 9	16h15	K1DS/K1DU23
vague 9	16h20	C1DS/C1DU23
Vague 10	17h00	C1HS/C1HU23
Vague 11	17h30	K1HS/K1HU23
		•

Vague 7	12h00	12h00 Paracanoë: H et D : K1 et V1 : LTA – TA – A – S							
	Coupure repas : 12h45 à 13h 45								
Verus 0	14h00	K4DS							
Vague 8	14h02	K2DS							
Vague 9	14h30	C4HS							
vague 3	14h32	C2HS							
Vague 10	15h00	K4HS							
vague 10	15h02	K2HS							
	Remise après chaque course								

Les horaires et ordre de courses pourront évoluer pour tenir compte des particularités du bassin.

Annexe 3 : <u>MODALITE DE PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE</u> <u>FRANCE DE FOND - EPREUVES MONOPLACE</u>

En référence à l'article RP 52.1

Le mode de sélection est basé sur un pourcentage « inter-épreuve » par rapport au temps de sélection de l'épreuve K1HS de son inter région. Le temps de sélection des K1HS est égal à 115% du temps moyen des 3 premiers. Le GSS pourra s'appuyer sur l'ancienne méthode de calcul, 115% du temps moyen des 3 premiers de la catégorie, en

Les juges compétiteurs officiant lors du sélectif inter régional peuvent demander à être dérogés.

Ces derniers doivent être régulièrement inscrit sur le sélectif de fond

cas d'évolution des conditions climatiques durant la compétition.

Pourcentage « inter-épreuve » pour chaque épreuve :

Epreuve	% Inter-épreuve	Epreuve	% Inter-épreuve	Epreuve	% Inter-épreuve	Epreuve	% Inter-épreuve
C1DC	170%	C1HC	140%	K1DC	125%	K1HC	112%
C1DJ	161%	C1HJ	131%	K1DJ	123%	K1HJ	105%
C1DS	153%	C1HS	120%	K1DS	118%	K1HS	référence
C1DU23	153%	C1HV1	134%	K1DV1	140%	K1HV1	107%
C1HU23	120%	C1HV2	138%	K1DV2	142%	K1HV2	109%
K1DU23	118%	C1HV3	142%	K1DV3	146%	K1HV3	113%
K1HU23	102%	C1HV4	148%	K1DV4	148%	K1HV4	119%
		C1HV5	150%	K1DV5	151%	K1HV5	121%

Annexe 4 : <u>PENALITE DE TEMPS SUITE A UNE</u> <u>COLLISION SUR UNE COMPETITION DE FOND</u>

En référence à l'article RP 39.4

La pénalité de temps possible est de 2 minutes.

Commenté [DB4]: Ajout des catégories U23

Commenté [e5]: Un juge demande à être dérogé ? Je ne comprends pas !

Commenté [e6]: On parle des juges ou des compétiteurs ? Si c'est les juges, que fait ce point dans l'Annexe des Règlement sportifs ?

Annexe 5: LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VITESSE

5.1. Le mode de sélection par Interrégion – attribution des quotas de sélection

En référence à l'article RP 59.1 et à l'article RP 59.4

Le mode de sélection retenue lors des réunions interrégionale étant le suivant :

1. <u>Sélection pour les épreuves monoplaces pour les catégories d'âge cadet à</u> vétéran dame et homme:

Pour se qualifier sur une distance, 500 mètres ou 200 mètres, un compétiteur devra entrer dans le quota de son épreuve sur cette même distance, dans la limite du nombre de séries ouvertes dans l'épreuve.

Exemple:

Un compétiteur entrant dans le quota lors de la sélection sur 500 mètres mais n'entrant pas dans le quota lors de la sélection sur 200 mètres, ne pourra être inscrit aux championnats de France que sur le 500 mètres. S'il entre dans le quota sur les 2 distances, il pourra être inscrit sur les 2 aux championnats de France.

Les quotas sont définis par inter région, en fonction d'un pourcentage établi nationalement par épreuve, proportionnellement au nombre de **participants** (ayant pris le départ) sur chaque sélective Nationale Vitesse.

2. Sélection pour les épreuves biplaces dans les catégories d'âge cadet à vétéran dame et homme:

Pour se qualifier sur une distance, 500 mètres ou 200 mètres, un équipage devra entrer dans le quota de son épreuve sur cette même distance, dans la limite du nombre de séries ouvertes dans l'épreuve. Exemple:

Un équipage entrant dans le quota lors de la sélection sur 500 mètres mais n'entrant pas dans le quota lors de la sélection sur 200 mètres, ne pourra être inscrit aux championnats de France que sur le 500 mètres. S'il entre dans le quota sur les 2 distances, il pourra être inscrit sur les 2 aux championnats de France.

Les quotas sont définis par inter région, en fonction d'un pourcentage établi nationalement par épreuve, proportionnellement au nombre de **participants** (ayant pris le départ) sur chaque sélective Nationale Vitesse.

3. <u>Sélection pour les épreuves quatre places dans les catégories d'âge cadet à vétéran dame et homme:</u>

Pour se qualifier sur les distances, 500 mètres et 200 mètres, un équipage devra prendre part à au moins une des deux courses de sélections.

Il devra terminer à moins 30 secondes sur le 500 mètres et 15 secondes sur le 200 mètres du temps du premier de son épreuve, la Commission Nationale, sous couvert de son Président, se réserve le droit de majorer ces limites de sélections.

Commenté [VA7]: Remplacer « et » par « à »

5.2. Les épreuves ouvertes et les conditions de sélection (quotas)

En référence à l'article RG 49.1 et l'article RP 59.2

Ces quotas respectent à la fois, le nombre et la valeur des bateaux participants dans chaque épreuve, les contraintes du Championnat de France et la promotion des épreuves à faible participation.

1. <u>Liste des épreuves ouvertes sur les sélectifs nationaux de vitesse</u>

Epreuves sur 200m (sélectifs nationaux vitesse n°2)

EPREUVE		Quotas de sélection
Embarcation Sexe Catégorie d'âge	Distance	Maximum pour le Championnat de France %
C1DC	200	70%
C1HC	200	50%
K1DC	200	50%
K1HC	200	45%
C1DJ	200	70%
C1HJ	200	50%
C1DU23	200	70%
C1HU23	200	35%
C1DS	200	70%
C1HS	200	35%
K1DJ	200	50%
K1HJ	200	45%
K1DU23	200	35%
K1HU23	200	35%
K1DS	200	35%
K1HS	200	33%
K1DV1	200	50%
K1DV2	200	50%
K1DV3	200	50%
K1DV4	200	50%
K1DV5	200	50%
K1HV1	200	40%
K1HV2	200	40%
K1HV3	200	40%
K1HV4	200	40%
K1HV5	200	40%
C1HV1	200	50%

Annexe au règlement sportif Course en ligne/Marathon – année 2018

C1HV2 200 50% C1HV3 200 50% C1HV4 200 50% C1HV5 200 50% C2HV 200 70% C2DJ 200 70% C2DJ 200 70% C2HC 200 60% C2HJ 200 60% K2DC 200 60% K2DD 200 60% K2DD 200 60% K2DD 200 60% K2DJ 200 50% K2DJ 200 50% K2DJ 200 50% C4HC 200 55% K2HJ 200 55% K2HJ 200 55% K2HJ 200 55% K2HJ 200 75% K2HJ 200 75%			
C1HV4 200 50% C1HV5 200 50% C2DC 200 70% C2DJ 200 70% C2DS 200 70% C2HC 200 60% C2HJ 200 60% C2HJ 200 60% C2HJ 200 60% K2DC 200 60% K2DC 200 60% K2DC 200 60% K2DC 200 60% K2DJ 200 60% K2DS 200 50% K2DV 200 60% K2HC 200 55% K2HJ 200 50% K4HC 200 70% C4HC 200 70%	C1HV2	200	50%
C1HV5 200 50% C2DC 200 70% C2DJ 200 70% C2DS 200 70% C2HC 200 60% C2HJ 200 60% C2HJ 200 60% C2HJ 200 60% K2DC 200 60% K2DC 200 60% K2DJ 200 60% K2DJ 200 60% K2DJ 200 60% K2DJ 200 60% K2DV 200 60% K2HC 200 55% K2HJ 200 55% C4HZ 200 55% C4HZ 200 55% C4HZ 200 75% C	C1HV3	200	50%
C2DC 200 70% C2DJ 200 70% C2DS 200 70% C2HC 200 60% C2HJ 200 60% C2HJ 200 60% C2HS 200 50% C2HV 200 60% K2DC 200 60% K2DJ 200 60% K2DJ 200 60% K2DJ 200 60% K2HC 200 55% K2HJ 200 55% C4HC 200 55% C4DC 200 C4DJ 200 C4DS 200 C4HC 200 C4HS 200 C4HS 200 C4HS 200 C4HV 200 Voir Annexe 4.1 – point v et vi Performance à réaliser lors d'une compétition interrégionale.	C1HV4	200	50%
C2DJ 200 70% C2DS 200 70% C2HC 200 60% C2HJ 200 60% C2HS 200 50% C2HV 200 60% K2DC 200 60% K2DJ 200 60% K2DJ 200 60% K2DS 200 50% K2DV 200 60% K2HL 200 55% K2HJ 200 50% C4DC 200 45% K2HV 200 50% C4DC 200 C4DJ 200 C4DS 200 C4HJ 200 C4HJ 200 C4HS 200 C4HV 200 Voir Annexe 4.1 – point v et vi Performance à réaliser lors d'une compétition interrégionale.	C1HV5	200	50%
C2DS 200 70% C2HC 200 60% C2HJ 200 60% C2HS 200 50% C2HV 200 60% K2DC 200 60% K2DJ 200 60% K2DJ 200 60% K2DS 200 50% K2DV 200 60% K2HC 200 55% K2HJ 200 50% C4DC 200 50% C4DC 200 50% C4DC 200 50% C4DD 200 C4HJ 200 C4HJ 200 C4HJ 200 C4HJ 200 C4HJ 200 C4HJ 200 K4DC 200 K4DJ 200 K4HC 200 K4HC 200 K4HD 200 K4HC 200 K4HU 200	C2DC	200	70%
C2HC 200 60% C2HJ 200 60% C2HS 200 50% C2HV 200 60% K2DC 200 60% K2DD 200 60% K2DJ 200 60% K2DS 200 50% K2DV 200 60% K2HC 200 55% K2HJ 200 55% K2HJ 200 45% K2HJ 200 55% K2HJ 200 50% C4DC 200 50% C4DC 200 50% C4DC 200 50% C4DS 200 C4HC 200 C4HJ 200 C4HS 200 C4HJ 200 Voir Annexe 4.1 – point v et vi Performance à réaliser lors d'une compétition interrégionale.	C2DJ	200	70%
C2HJ 200 60% C2HS 200 50% C2HV 200 60% K2DC 200 60% K2DJ 200 60% K2DS 200 50% K2DV 200 60% K2HC 200 55% K2HJ 200 55% K2HJ 200 45% K2HV 200 50% C4DC 200 50% C4DJ 200 50% C4HS 200 200 C4HS 200 Voir Annexe 4.1 – point v et vi Performance à réaliser lors d'une compétition interrégionale. interrégionale. K4DJ 200 K4DV K4DV 200 K4HL K4HL 200 K4HL	C2DS	200	70%
C2HV 200 50% C2HV 200 60% K2DC 200 60% K2DJ 200 60% K2DS 200 50% K2DV 200 60% K2HC 200 55% K2HJ 200 55% K2HJ 200 45% K2HS 200 45% K2HS 200 50% C4DC 200 C4DJ 200 C4DJ 200 C4HC 200 C4HJ 200 C4HV 200 C4HV 200 K4DC 200 K4DJ 200 K4DJ 200 K4DC 200 K4DJ 200 K4DS 200 K4HC 200 K4HC 200 K4HC 200	С2НС	200	60%
C2HV 200 60% K2DC 200 60% K2DJ 200 60% K2DS 200 50% K2DV 200 60% K2HC 200 55% K2HJ 200 45% K2HS 200 45% K2HV 200 50% C4DC 200 50% C4DJ 200 C4DJ 200 C4HC 200 C4HJ 200 C4HJ 200 Voir Annexe 4.1 – point v et vi K4DC 200 Performance à réaliser lors d'une compétition interrégionale. K4DJ 200 K4DV 200 K4HC 200 K4HJ 200	С2НЈ	200	60%
K2DC 200 60% K2DJ 200 60% K2DS 200 50% K2DV 200 60% K2HC 200 55% K2HJ 200 45% K2HS 200 45% K2HV 200 50% C4DC 200 50% C4DJ 200 200 C4HJ 200 200 C4HJ 200 Voir Annexe 4.1 – point v et vi K4DC 200 Performance à réaliser lors d'une compétition interrégionale. K4DJ 200 K4DV 200 K4HC 200 K4HJ 200	C2HS	200	50%
K2DJ 200 60% K2DS 200 50% K2DV 200 60% K2HC 200 55% K2HJ 200 55% K2HV 200 45% K2HV 200 50% C4DC 200 50% C4DJ 200 200 C4HJ 200 200 C4HJ 200 Voir Annexe 4.1 – point v et vi Performance à réaliser lors d'une compétition interrégionale. interrégionale. K4DJ 200 200 K4DV 200 K4HJ K4HJ 200	C2HV	200	60%
K2DS 200 50% K2DV 200 60% K2HC 200 55% K2HJ 200 55% K2HS 200 45% K2HV 200 50% C4DC 200 50% C4DJ 200 C4DJ C4HC 200 C4HJ 200 C4HJ 200 Voir Annexe 4.1 – point v et vi K4DC 200 Voir Annexe à réaliser lors d'une compétition interrégionale. K4DJ 200 K4DJ 200 K4DV 200 K4HC 200 K4HC 200 K4HJ 200	K2DC	200	60%
K2DV 200 60% K2HC 200 55% K2HJ 200 55% K2HS 200 45% K2HV 200 50% C4DC 200 50% C4DJ 200 200 C4HJ 200 200 C4HJ 200 200 C4HV 200 Voir Annexe 4.1 – point v et vi Performance à réaliser lors d'une compétition interrégionale. interrégionale. K4DJ 200 K4DV 200 K4HC 200 K4HJ 200	K2DJ	200	60%
K2HC 200 55% K2HJ 200 55% K2HS 200 45% K2HV 200 50% C4DC 200 50% C4DJ 200 C4DJ C4DS 200 C4HC 200 C4HJ 200 Voir Annexe 4.1 – point v et vi K4DC 200 Performance à réaliser lors d'une compétition interrégionale. K4DJ 200 K4DS 200 K4DV 200 K4HC 200 K4HJ 200 K4HJ 200	K2DS	200	50%
K2HJ 200 55% K2HS 200 45% K2HV 200 50% C4DC 200 50% C4DJ 200 C4DJ C4DS 200 C4HC 200 C4HJ 200 Voir Annexe 4.1 – point v et vi K4DC 200 Performance à réaliser lors d'une compétition interrégionale. K4DJ 200 K4DS 200 K4DV 200 K4HC 200 K4HJ 200	K2DV	200	60%
K2HS 200 45% K2HV 200 50% C4DC 200 C4DJ 200 C4DS 200 C4HC 200 C4HJ 200 C4HS 200 C4HV 200 Voir Annexe 4.1 – point v et vi K4DC 200 K4DJ 200 K4DS 200 K4DV 200 K4HC 200 K4HJ 200	К2НС	200	55%
K2HV 200 50% C4DC 200 C4DJ 200 C4DS 200 C4HC 200 C4HJ 200 C4HV 200 Voir Annexe 4.1 – point v et vi K4DC 200 K4DJ 200 K4DS 200 K4DV 200 K4HC 200 K4HJ 200	К2НЈ	200	55%
C4DC 200 C4DJ 200 C4DS 200 C4HC 200 C4HJ 200 C4HS 200 C4HV 200 Voir Annexe 4.1 – point v et vi K4DC 200 K4DJ 200 K4DS 200 K4DV 200 K4HC 200 K4HJ 200	K2HS	200	45%
C4DJ 200 C4DS 200 C4HC 200 C4HJ 200 C4HS 200 C4HV 200 K4DC 200 K4DJ 200 K4DJ 200 K4DS 200 K4DV 200 K4HC 200 K4HJ 200	K2HV	200	50%
C4DS 200 C4HC 200 C4HJ 200 C4HS 200 C4HV 200 K4DC 200 K4DJ 200 K4DJ 200 K4DS 200 K4DV 200 K4HC 200 K4HJ 200	C4DC	200	
C4HC 200 C4HJ 200 C4HS 200 C4HV 200 K4DC 200 K4DJ 200 K4DJ 200 K4DS 200 K4DV 200 K4HC 200 K4HJ 200	C4DJ	200	
C4HJ 200 C4HS 200 C4HV 200 K4DC 200 K4DJ 200 K4DS 200 K4DV 200 K4HC 200 K4HJ 200	C4DS	200	
C4HS 200 C4HV 200 Voir Annexe 4.1 – point v et vi K4DC 200 Performance à réaliser lors d'une compétition interrégionale. K4DJ 200 K4DS 200 K4DV 200 K4HC 200 K4HJ 200	C4HC	200	
C4HV 200 Voir Annexe 4.1 – point v et vi K4DC 200 Performance à réaliser lors d'une compétition interrégionale. K4DJ 200 K4DS 200 K4DV 200 K4HC 200 K4HJ 200	С4НЈ	200	
K4DC 200 Performance à réaliser lors d'une compétition interrégionale. K4DJ 200 K4DS 200 K4DV 200 K4HC 200 K4HJ 200	C4HS	200	
K4DJ 200 K4DS 200 K4DV 200 K4HC 200 K4HJ 200	C4HV	200	Voir Annexe 4.1 – point v et vi
K4DJ 200 K4DS 200 K4DV 200 K4HC 200 K4HJ 200	K4DC	200	
K4DV 200 K4HC 200 K4HJ 200	K4DJ	200	interregionale.
K4HC 200 K4HJ 200	K4DS	200	
К4НЈ 200	K4DV	200	
	К4НС	200	
K4HS 200	К4НЈ	200	
	K4HS	200	
K4HV 200	K4HV	200	

Epreuves sur 500 m (sélectifs nationaux vitesse n°1)

EPREUVE		Quotas de sélection
Embarcation Sexe Catégorie d'âge	Distance	maximum %
C1HC	500	50%
K1HC	500	45%
C1HJ	500	50%
C1HU23	500	35%
C1HS	500	35%
K1HJ	500	45%
K1HU23	500	33%
K1HS	500	33%
K1HV1	500	40%
K1HV2	500	40%
K1HV3	500	40%
K1HV4	500	40%
K1HV5	500	40%
C1HV1	500	50%
C1HV2	500	50%
C1HV3	500	50%
C1HV4	500	50%
C1HV5	500	50%
C2HC	500	60%
C2HJ	500	60%
C2HS	500	50%
C2HV	500	60%
K2HC	500	55%
К2НЈ	500	55%
K2HS	500	45%
K2HV	500	50%
C4HC	500	
C4HJ	500	1
C4HS	500	1
C4HV	500	Voir Annexe 4.1 – point v et vi
К4НС	500	Performance à réaliser lors d'une compétition interrégionale.
К4НЈ	500	1
K4HS	500	1
K4HV	500	

Epreuves sur 500 m (sélectifs nationaux vitesse n°1)

EPREUVE		Quotas de sélection						
Embarcation Sexe Catégorie d'âge	Distance	maximum %						
C1DC	500	70%						
K1DC	500	50%						
C1DJ	500	70%						
C1DU23	500	70%						
C1DS	500	70%						
K1DJ	500	50%						
K1DU23	500	35%						
K1DS	500	35%						
K1DV1	500	50%						
K1DV2	500	50%						
K1DV3	500	50%						
K1DV4	500	50%						
K1DV5	500	50%						
C2DC	500	70%						
C2DJ	500	70%						
C2DS	500	70%						
K2DC	500	60%						
K2DJ	500	60%						
K2DS	500	50%						
K2DV	500	60%						
C4DC	500							
C4DJ	500							
C4DS	500	Voir Annexe 4.1 – point v et vi						
K4DC	500	Performance à réaliser lors d'une compétition						
K4DJ	500	interrégionale.						
K4DS	500							
K4DV	500							

2. <u>Liste des épreuves ouvertes sur les championnats de France de vitesse</u>

La liste des épreuves ouvertes au championnat de France de vitesse sera basée sur la liste des épreuves ouvertes lors des sélectifs nationaux de vitesse (2.2-1).

Des regroupements d'épreuve sont possibles si le nombre de bateaux sélectionnés est inférieur à quatre. Cette liste peut être adaptée au vue de la participation sur les nationaux fond monoplace de la saison.

Annexe 6 : <u>COURSES EN DEMONSTRATION : EQUIPAGES QUATRE</u> PLACES MIXTE (CLUB)

6.1. Distance et catégorie proposées

Equité parfaite en représentation H/F soit 50% de l'équipage

1 seule distance → 200m

1 seule catégorie → open (mixe C/J/S/V)

6.2. Mode de sélection

Aucun mode de sélection, s'inscrire dans les délais réglementaires, les premiers bateaux inscrits seront retenus, appartenir au même club.

6.3. Nombre de séries

9 séries MAX pré positionnées pour la catégorie C4 mixte 200m 9 séries MAX pré positionnées pour la catégorie K4 mixte 200m

6.4. Nombre de bateaux par clubs

Priorité sera donné à 1 bateau de chaque type par clubs, pour tous les clubs souhaitant aligner plusieurs bateaux d'un même type, il seront classer en fonction des places restants, toutes les demandes pour un 2ème bateau puis toutes les demandes pour un 3ème, etc.

6.5. Classement au temps

Les 9 meilleurs temps en finale A Les 9 suivant en finale B Les 9 suivant en finale C

6.6. Programme

Les séries se disputeront le deuxième jour, les finales se disputeront le quatrième jour.

Annexe 7: LE PROGRAMME TYPE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE

VITESSE.

En référence à l'article RP 60.1 et article RP 64

7.1. Jour n°1

Matin et après-midi

• Séries, demi-finales et finales 200 mètres Dame et Homme + séries bi et quatre Cadet à Vétéran

Commenté [VA10]: Préciser cadet à vétéran

Commenté [D9]: Passage sur 500 m et 4 jours

7.2. Jour n°2

Matin et après-midi

- Séries, demi-finales et finales 500 mètres Dame et Homme monoplace cadet à vétéran
- Séries quatre places OPEN Mixte Dame et Homme Cadets à Vétérans
- Séries 500 m Minimes

7.3. <u>Jour n°3</u>

Matin et après-midi :

- Demi-finales et finales 500 m Minimes
- Séries, demi-finales et finales équipages 500 m Dame et Homme Cadets à Vétérans
- Equipages paracanoes 500m
- Finales quatre places OPEN Mixte Dame et Homme Cadets à Vétérans

7.4. <u>Jour n°4</u>

Matin et après-midi :

- Fond Minimes 3000 m
- Séries, demi-finales et finales équipages 200 m Dame et Home Cadets à Vétérans
- Séries, finales mono Paracanoë.

Commenté [VA11]: homme

Annexe 8 : <u>LES GRILLES DE PASSAGE POUR LES EPREUVES DE VITESSE</u>

8.1. Grille de passage Type C (sélectifs nationaux de vitesse)

En référence à l'article RP 50.3

Partants	Séries	Séries	Demi-finales	Finales					
10/18	2 x 9	1 à 4 en Finale + le meilleur 5ème les autres en finale B		A:1x9 B:1x9					
18/27	3 x 9	1 à 3 en Finale A 4 à 6 en Finale B 7 à 9 en Finale C		A:1x9 B:1x9 C:1x9					
28/36	4 x 9	Les 4 premiers + les 2 meilleurs 5 ^{èmes} en Demi-finale A, les autres en Demi-finale B.	4 x 9 Demi-finale A : Les 4 premiers et le meilleur S ^{ème} en Finale A, les autres en Finale B. Demi-finale B : Les 4 premiers et le meilleur S ^{ème} en Finale C, les autres en Finale D	A:1x9 B:1x9 C:1x9 D:1x9					
37/45	5 x 9	Les 5 premiers + les 2 meilleurs 6èmes en Demi-finale A, les autres en Demi-finale B.	es en Demi-finale A, les autres Finale B, 7 à 9 en Finale C						
46/54	6 x 9	Les 4 premiers + les 3 meilleurs 5 ^{èmes} en Demi-finale A, les autres en Demi-finale B.	Demi-finale A, les autres Finale B, 7 à 9 en Finale C						
55/63	7 x 9	Les 3 premiers + les 6 meilleurs 4ème en Demi-finale A, le dernier 4ème + 5ème /6ème + 3 meilleurs 7ème en Demi-finale B, les autres en Demi-finale C	7 x 9 Demi-finale A : 1 à 3 en Finale A, 4 à 6 en Finale B, 7 à 9 en Finale C Demi-finale B : Les 4 premiers et le meilleur 5ème en Finale D, les autres en Finale E Demi-finale C : Les 4 premiers et le meilleur 5ème en Finale F, les autres en Finale G	A:1x! B:1x! C:1x! D:1x! E:1x! F:1x!					
64/72	Les 3 premiers + les 3 mei 4ème en Demi-finale A, 8 x 9 derniers 4ème + 5ème /6èm meilleurs 7ème en Demi-final les autres en Demi-final		ale A, les Finale B, 7 à 9 en Finale C Pédème + 7 Demi-finale B : 1 à 3 en Finale D, 4 à 6 en mi-finale B, Finale E, 7 à 9 en Finale F						
73/81	9 x 9	Les 3 premiers en Demi-finale A, les 3 suivants en Demi-finale B, les autres en Demi-finale C	9 x 9 Demi-finale A : 1 à 3 en Finale A, 4 à 6 en Finale B, 7 à 9 en Finale C Demi-finale B : 1 à 3 en Finale D, 4 à 6 en Finale E, 7 à 9 en Finale F Demi-finale C : 1 à 3 en Finale G, 4 à 6 en Finale H, 7 à 9 en Finale I	A:1x! B:1x! C:1x! D:1x! E:1x! F:1x! G:1x! H:1x!					

8.2. Grille de passage Type B (championnat de France de vitesse)En référence à l'article RP 60.2

Compétiteurs	Système	Séries	Demi-Finales	Finales
		2 X 9		
		1 à 4 en Finale		A:1X9
10 à 18	Α	+ le meilleur 5ème		B:1X9
		les autres en finale B		
		3 x 9	3 X 8	
		1 en finale A	Les 2 premiers des demi-finales en Finale A	A:1X9
19 à 27	В	Les autres en demi-finales	3 à 5 en Finale B	B:1X9
			6 à 8 en Finale C	C:1X9
		4 x 9	4 X 8	
		1 en finale A	4 X 1er + le meilleur 2ème en Finale A	A:1X9
28 à 36	С	Les autres en demi-finales	3 X 2ème + 4 X 3ème + 2 meilleurs 4èmes en Finale B	B:1X9
			2 X 4ème + 4 X 5ème + 3 meilleurs 6ème en Finale C	C:1X9
		5 x 9	4 X 9	
		1 à 7 en demi-finale	1 à 2 + le meilleur 3ème en Finale A	A:1X9
37 à 45	D	+ le Meilleur 8ème	3 X 3ème + 4 X 4ème + les 2 meilleurs 5ème en Finale B	B:1X9
		les autres éliminés	2 x 5ème + 4 X 6ème + les 3 meilleurs 7ème en Finale C	C:1X9
			les autres éliminés	
		6 x 9	5 X 9	
		1 à 7 en demi-finale	5 X 1er + les 4 meilleurs 2èmes en Finale A	A:1X9
46 à 54	E	+ les 3 Meilleurs 8ème	2ème + 5 X 3ème + les 3 meilleurs 4èmes en Finale B	B:1X9
		les autres éliminés	2 x 4ème + 5 X 5ème + les 2 meilleurs 6èmes en Finale C	C:1X9
			les autres éliminés	
		7 x 9	6 X 9	
55 \ 00	_	1 à 7 en demi-finale	6 X 1er + les 3 meilleurs 2èmes en Finale A	A:1X9
55 à 63	F	+ les 5 Meilleurs 8ème	3 X 2èmes + 6 X 3ème en Finale B	B:1X9
		les autres éliminés	6 x 4ème + les 3 meilleurs 5èmes en Finale C	C:1X9
		00	les autres éliminés	
		8 x 9 1 à 6 en demi-finale	6 X 9 6 X 1er + les 3 meilleurs 2èmes en Finale A	A:1X9
64 à 72	G	+ les 6 Meilleurs 7ème	3 X 2èmes + 6 X 3ème en Finale B	B:1X9
04 4 72	9	les autres éliminés	6 x 4ème + les 3 meilleurs 5èmes en Finale C	C:1X9
		les autres ellittilles	les autres éliminés	0.173
		9 x 9	6 X 9	
		1 à 6 en demi-finale	6 X 1er + les 3 meilleurs 2èmes en Finale A	A:1X9
73 à 81	Н		3 X 2èmes + 6 X 3ème en Finale B	B:1X9
		les autres éliminés	6 x 4ème + les 3 meilleurs 5èmes en Finale C	C:1X9
			les autres éliminés	
		10 x 9	6 X 9	
		1 à 5 en demi-finale	6 X 1er + les 3 meilleurs 2èmes en Finale A	A:1X9
82 à 90	1	+ les 4 Meilleurs 6ème	3 X 2èmes + 6 X 3ème en Finale B	B:1X9
		les autres éliminés	6 x 4ème + les 3 meilleurs 5èmes en Finale C	C:1X9
			les autres éliminés	
		11 x 9	6 X 9	
		1 à 4 en demi-finale	6 X 1er + les 3 meilleurs 2èmes en Finale A	A:1X9
91 à 99	J	+ les 10 Meilleurs 5ème	3 X 2èmes + 6 X 3ème en Finale B	B:1X9
		les autres éliminés	6 x 4ème + les 3 meilleurs 5èmes en Finale C	C:1X9
			les autres éliminés	

8.3. Grille de passage de type A (Championnat de France minime)

En référence à l'article 64.2

Commenté [DB12]: Remplacement national de l'espoir par Championnats de France MINIME

Partants	Séries	Séries	Demi-finales	Finales
		Los 2 promiers on Finale Los 4 suivents	1 X 8	A:1x9
10/18	2 x 9	Les 3 premiers en Finale, les 4 suivants en Demi-finale, les autres en Finale B	1 à 3 en Finale A	B:1x9
		en Denn-iniale, les autres en Finale B	4 à 8 en Finale B	
			2 X 9	
			Demi-finale A : Les 3	
		Les 2 premiers en Finale A, les 3 suivants	premiers en Finale A, les	A:1x9
19/27	3 x 9	en Demi-finale A, les 3 suivants en Demi-	autres en Finale B	B:1x9
		finale B, le 9 ^{ème} éliminé.	Demi-finale B : Les 3	
			premiers en Finale B, les	
			autres éliminés	
			3 x 9	A:1x9
28/36	4 x 9	Les 6 premiers en Demi-finale, les autres	1 à 3 en Finale A	B:1x9
20/30	4 / 3	éliminés.	4 à 6 en Finale B	D.1X3
			les autres éliminés.	
		A:1x9		
37/54	6 x 9	Les 4 premiers en Demi-finale, les autres	1 à 3 en Finale A	B:1x9
37/34	O X S	éliminés.	4 à 6 en Finale B	D.1X3
			les autres éliminés.	
			3 x 9	A:1x9
55/72	8 x 9	Les 3 premiers en Demi-finale, les autres	1 à 3 en Finale A	B:1x9
,		éliminés.	4 à 6 en Finale B	
			les autres éliminés.	
			3 x 9	A:1x9
73/81	9 x 9	Les 3 premiers en Demi-finale, les autres	1 à 3 en Finale A	B:1x9
-,-		éliminés.	4 à 6 en Finale B	
			les autres éliminés.	
			3 x 9	A:1x9
82/90	10 x 9	Les 2 premiers + les 7 meilleurs 3 ^{ème} en	1 à 3 en Finale A	B:1x9
•		Demi-finale, les autres éliminés.	4 à 6 en Finale B	
			les autres éliminés.	
			3 x 9	A:1x9
91/99	11 x 9	Les 2 premiers + les 5 meilleurs 3 ^{ème} en	1 à 3 en Finale A	B:1x9
•		Demi-finale, les autres éliminés.	4 à 6 en Finale B	
			les autres éliminés.	

Annexe 9: LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON

9.1. Le mode de sélection pour les biplaces

Annexe au règlement sportif Course en ligne/Marathon – année 2018

Commenté [DB13]: Ajout des catégories U23

Complète l'article RP 61.1

- Pour se sélectionner en monoplace, chaque compétiteur devra se qualifier dans son épreuve monoplace exclusivement. Deux compétiteurs s'étant qualifiés en biplace ne seront pas qualifiés en monoplace.
- Deux compétiteurs d'un même club qualifiés en monoplace pourront composer un biplace.
 Les Juges officiant lors du sélectifs inter régional peuvent demander à être dérogés.
 Ces derniers doivent être régulièrement inscrit sur le sélectif de Marathon.

9.2. <u>Les épreuves ouvertes au championnat de France de marathon</u>

En référence à l'article RG 49.1 et à l'article RP 61.2

1. Liste des épreuves ouvertes sur les sélectifs nationaux de marathon

Epreuve	Distance	Epreuve	Distance	Epreuve	Distance	Epreuve	Distance
Lpreuve	Distance	Lpieuve	Distance	Lpreuve		Lpieuve	Distance
C1DC	10 à 15 KM	C1HJ	15 à 20 KM	C1HS	18 à 25 KM	K1HS	25 à 30 KM
C1DJ	10 à 15 KM	C1HV1	15 à 20 KM	C2HS	18 à 25 KM	K2HS	25 à 30 KM
C1DS	10 à 15 KM	C1HV2	15 à 20 KM	K1DS	18 à 25 KM		
C2DC	10 à 15 KM	C1HV3	15 à 20 KM	K2DS	18 à 25 KM		
C2DJ	10 à 15 KM	C1HV4	15 à 20 KM	K2MS	18 à 25 KM		
C2DS	10 à 15 KM	C1HV5+	15 à 20 KM	K1HJ	18 à 25 KM		
C1HC	10 à 15 KM	C2HJ	15 à 20 KM	K1HV1	18 à 25 KM		
C2HC	10 à 15 KM	C2HV	15 à 20 KM	K1HV2	18 à 25 KM		
K1DC	10 à 15 KM	K1DJ	15 à 20 KM	K1HV3	18 à 25 KM		
K2DC	10 à 15 KM	K1DV1	15 à 20 KM	K1HV4	18 à 25 KM		
к2МС	10 à 15 KM	K1DV2	15 à 20 KM	K1HV5	18 à 25 KM		
C1DU23	10 à15 KM	K1DV3	15 à 20 KM	K2HJ	18 à 25 KM		
C1HU23	18 à 25 KM	K1DV4+	15 à 20 KM	K2HV	18 à 25 KM		
K1DU23	18 à 25 KM	K2DJ	15 à 20 KM				
K1HU23	25 à 30 KM	K2DV	15 à 20 KM				
		K1HC	15 à 20 KM				
		К2НС	15 à 20 KM				
		K2MJ	15 à 20 KM				
		K2MV	15 à 20 KM				

2. Liste des épreuves ouvertes sur les championnats de France de marathon

La liste des épreuves ouvertes au championnat de France de marathon sera basée sur la liste des épreuves ouvertes lors des sélectifs nationaux de marathon (4.2-i).

Des regroupements d'épreuve sont possibles si le nombre de bateaux sélectionnés est inférieur à quatre.

Cette liste peut être adaptée au vue de la participation sur les nationaux fond monoplace de la saison.

9.3. <u>Programme du Championnat de France de marathon</u>

En référence à l'article RP 61.4

Programme prévisionnel :

6 K1DV1-2 15 à 20 3 13:33 30 C1HC 10 à 15 2 09:35 1	vague	course	Catégorie	km	Portages	Départ		vague	course	catégorie	km	Portages	Départ
2 K1HV2 18 à 25 4 13:00 4 K1HV3 18 à 25 4 13:00 4 K1HV4 18 à 25 4 29 K1HC 15 à 20 3 09:36 5 K1HV5 18 à 25 4 29 K1HC 15 à 20 2 09:36 6 K1DV1-2 15 à 20 3 3 30 C1HC 10 à 15 2 09:36 7 K1DV3 15 à 20 3 13:33 8 K1DV4-5 15 à 20 3 13:36 10 C1HV1/2/3 15 à 20 3 13:36 11 K2HC 15 à 20 3 13:36 11 K2HC 15 à 20 3 13:39 12 K2DC 10 à 15 2 13:42 13 C2HC 10 à 15 2 13:42 14 K2MC 10 à 15 2 13:45 15 C1DS 10 à 15 2 13:45 17 C1DC 10 à 15 1 3:36 18 K1HS 25 à 30 5 16:00 19 K1DS 18 à 25 4 16:03 20 C1HS 18 à 25 4 16:06		1	K1HV1	18 à 25	4				25	K2HV	18 à 25	4	00.20
4 K1HV4 18 à 25 4 29 K1HC 15 à 20 3 29 K1HC 15 à 20 2 09:36 20 2 0		2	K1HV2	18 à 25	4				26	K2MV	15 à 20	3	09:30
A		3	K1HV3	18 à 25	4	13:00			27	C2HV	15 à 20	3	00:33
6 K1DV1-2 15 à 20 3 30 C1HC 10 à 15 2 09:35 31 K1DC 10 à 15 2 32 K2HS 25 à 30 5 13:06 33 K2MS 18 à 25 4 13:06 33 K2MS 18 à 25 4 13:06 33 K2MS 18 à 25 4 13:06 34 K1HJ 18 à 25 4 13:06 35 K2DS 18 à 25 4 13:06 36 K1HJ 18 à 25 4 13:06 37 K1DJ 15 à 20 3 38 C1HJ 15 à 20 3 39 C2DC-C2DJ 10 à 15 2 39 C2DC-C2DJ 10 à 15 2 39 C2DC-C2DJ 10 à 15 2 30 C2DC C2DJ 1		4	K1HV4	18 à 25	4			3	28	K2DV	15 à 20	3	03.33
7 K1DV3 15 à 20 3 13:33 8 K1DV4-5 15 à 20 3 13:36 10 C1HV4/5 15 à 20 3 13:36 11 K2HC 15 à 20 3 13:39 12 K2DC 10 à 15 2 13:42 13 C2HC 10 à 15 2 13:42 14 K2MC 10 à 15 2 13:45 15 C1DS 10 à 15 2 13:45 17 C1DC 10 à 15 1 39 C2DC-C2DJ 10 à 15 2 13:15 18 K1HS 25 à 30 5 16:00 19 K1DS 18 à 25 4 16:03 20 C1HS 18 à 25 4 16:03 20 C1HS 18 à 25 4 16:06 Ce programme peut être adapté au niveau des distant et des horaires en concertation avec la commission		5	K1HV5	18 à 25	4				29	K1HC	15 à 20	2	09:36
To To To To To To To To		6	K1DV1-2	15 à 20	3				C1HC	10 à 15	2	00:30	
1 9 C1HV1/2/3 15 à 20 3 13:36 10 C1HV4/5 15 à 20 3 13:39 11 K2HC 15 à 20 3 13:39 12 K2DC 10 à 15 2 13:42 13 C2HC 10 à 15 2 13:42 14 K2MC 10 à 15 2 13:45 15 C1DS 10 à 15 2 13:45 16 C1DJ 10 à 15 2 13:45 17 C1DC 10 à 15 1 39 C2DC-C2DJ 10 à 15 2 13:15 18 K1HS 25 à 30 5 16:00 19 K1DS 18 à 25 4 16:03 20 C1HS 18 à 25 4 16:06 Ce programme peut être adapté au niveau des distan et des horaires en concertation avec la commission		7	K1DV3	15 à 20	3	13:33			31	K1DC	10 à 15	2	05.55
10 C1HV4/5 15 à 20 3 13:36 11 K2HC 15 à 20 3 13:39 12 K2DC 10 à 15 2 34 C2HS 18 à 25 4 13:06 13 C2HC 10 à 15 2 13:42 14 K2MC 10 à 15 2 4 36 K1HJ 18 à 25 4 13:06 15 C1DS 10 à 15 2 13:45 16 C1DJ 10 à 15 2 13:45 17 C1DC 10 à 15 1 39 C2DC-C2DJ 10 à 15 2 13:15 18 K1HS 25 à 30 5 16:00 19 K1DS 18 à 25 4 16:03 20 C1HS 18 à 25 4 16:06 Ce programme peut être adapté au niveau des distan et des horaires en concertation avec la commission		8	K1DV4-5										
10 C1HV4/5 15 à 20 3 13:39 11 K2HC 15 à 20 3 13:39 12 K2DC 10 à 15 2 34 C2HS 18 à 25 4 13:06 13 C2HC 10 à 15 2 13:42 14 K2MC 10 à 15 2 13:45 15 C1DS 10 à 15 2 13:45 16 C1DJ 10 à 15 2 13:45 17 C1DC 10 à 15 1 39 C2DC-C2DJ 10 à 15 2 13:15 18 K1HS 25 à 30 5 16:00 19 K1DS 18 à 25 4 16:03 20 C1HS 18 à 25 4 16:06 Ce programme peut être adapté au niveau des distan et des horaires en concertation avec la commission	1	9	C1HV1/2/3	15 à 20	3	12.26							
12 K2DC 10 à 15 2 13:42 34 C2HS 18 à 25 4 13:06 13 C2HC 10 à 15 2 13:42 4 36 K1HJ 18 à 25 4 13:05 15 C1DS 10 à 15 2 13:45 16 C1DJ 10 à 15 2 13:45 17 C1DC 10 à 15 1 39 C2DC-C2DJ 10 à 15 2 13:15 17 C1DC 10 à 15 1 2 13:15 18 à 25 4 16:00 19 K1DS 18 à 25 4 16:03 20 C1HS 18 à 25 4 16:06 Ce programme peut être adapté au niveau des distan et des horaires en concertation avec la commission		10	C1HV4/5	15 à 20	3	13:30			32	K2HS	25 à 30	5	13:00
13 C2HC 10 à 15 2 13:42 14 K2MC 10 à 15 2 4 36 K1HJ 18 à 25 4 13:05 15 C1DS 10 à 15 2 37 K1DJ 15 à 20 3 13:12 16 C1DJ 10 à 15 2 13:45 38 C1HJ 15 à 20 3 13:12 17 C1DC 10 à 15 1 39 C2DC-C2DJ 10 à 15 2 13:15 18 K1HS 25 à 30 5 16:00 19 K1DS 18 à 25 4 16:03 20 C1HS 18 à 25 4 16:06 Ce programme peut être adapté au niveau des distan et des horaires en concertation avec la commission		11	K2HC	15 à 20	3	13:39			33	K2MS	18 à 25	4	13:03
13		12	K2DC	10 à 15	2				34	C2HS	18 à 25	4	12:06
15 C1DS 10 à 15 2 37 K1DJ 15 à 20 3 13:12 16 C1DJ 10 à 15 2 13:45 38 C1HJ 15 à 20 3 13:12 17 C1DC 10 à 15 1 39 C2DC-C2DJ 10 à 15 2 13:15 40 C2DS 10 à 15 2 13:15 18 K1HS 25 à 30 5 16:00 19 K1DS 18 à 25 4 16:03 20 C1HS 18 à 25 4 16:06 Ce programme peut être adapté au niveau des distan et des horaires en concertation avec la commission		13	C2HC	10 à 15	2	13:42			35	K2DS	18 à 25	4	13.00
16 C1DJ 10 à 15 2 13:45 17 C1DC 10 à 15 1 39 C2DC-C2DJ 10 à 15 2 13:15 40 C2DS 10 à 15 2 13:15 18 K1HS 25 à 30 5 16:00 19 K1DS 18 à 25 4 16:03 20 C1HS 18 à 25 4 16:06 Ce programme peut être adapté au niveau des distan et des horaires en concertation avec la commission		14	K2MC	10 à 15	à 15 2				36	К1НЈ	18 à 25	4	13:09
16 C1DJ 10 à 15 2 13:45 17 C1DC 10 à 15 1 39 C2DC-C2DJ 10 à 15 2 18 K1HS 25 à 30 5 16:00 19 K1DS 18 à 25 4 16:03 20 C1HS 18 à 25 4 16:06 Ce programme peut être adapté au niveau des distan et des horaires en concertation avec la commission		15	C1DS	10 à 15	2				37	K1DJ	15 à 20	3	12.12
18 K1HS 25 à 30 5 16:00 19 K1DS 18 à 25 4 16:03 20 C1HS 18 à 25 4 16:06 Ce programme peut être adapté au niveau des distan et des horaires en concertation avec la commission		16	C1DJ	10 à 15	2	13:45			38	C1HJ	15 à 20	3	13.12
40 C2DS 10 à 15 2		17	C1DC	10 à 15	1				39	C2DC-C2DJ	2	12.15	
19 K1DS 18 à 25 4 16:03 20 C1HS 18 à 25 4 16:06 Ce programme peut être adapté au niveau des distan et des horaires en concertation avec la commission									2	13.13			
20 C1HS 18 à 25 4 16:06 Ce programme peut être adapté au niveau des distan et des horaires en concertation avec la commission		18	K1HS	25 à 30	5	16:00							
et des horaires en concertation avec la commission		19	K1DS	K1DS 18 à 25 4 16:03									
		20	C1HS	Ce progran									
commission et l'organisateur.	2	21	К2НЈ	18 à 25	4	16:09				ourse en ligi	ne, le réf	érent tech	
22 K2DJ 15 à 20 3		22	K2DJ	15 à 20	3								
23 C2HJ 15 à 20 3 16:12		23	С2НЈ	15 à 20	3	16:12							
24 K2MJ 15 à 20 3		24	K2MJ	15 à 20	3	3							

Annexe au règlement sportif Course en ligne/Marathon – année 2018

Page 18 sur 31

Annexe 10: CLASSEMENTS NATIONAUX DES CLUBS PAR POINTS

En référence à la Sous-section 3.6. : Classements Nationaux » du règlement sportif

10.1. Périmètres des calculs par épreuves

1. Type de bateau

• K1

• K2

• K4

2. <u>Catégories d'âges</u>

Cadet

Junior

Sénior

3. Type d'épreuve

Fond 5000 mètres

Vitesse 200 mètres

Vitesse 500 mètres

4. Niveau

Régional

• Interrégional

National

5. Sexe

• Homme

Dame

• C1

• C2

• C4

• U23

Vétéran

Paracanoë

• Vitesse 1000 mètres

• Marathon (distances selon catégories)

International (Hors programme JO)

• International (Programme JO)

 Mixte (pour le Marathon : les kayaks cadets, juniors, séniors et vétérans)

6. Bateaux pris en compte dans les calculs (bateaux ayant participé)

Les bateaux pris en compte doivent être inscrit à la compétition et conformes au quadruplé :

• Type de bateau (i)

Catégorie d'âge (ii)

• Type d'épreuve (iii)

• Niveau (iiii)

Les bateaux qui ne respectent pas les quadruplés autorisés ne marquent pas de point.

Cas particuliers des bateaux avec observations :

Observation	Pris en compte
Abandon	Non
Absent	Non
Absence du certificat médical (absent CM)	Non
Dessalé	Oui
Dispensé	Non
Disqualifié	Oui
Hors course (HC)	Non
Non parti	Non
Rayé	Non
Dérogation	Non
Equipe de France (EDF)	Oui → Compensation définie par le GSS

Commenté [DB14]: Ajout U23

10.2. Calcul des points « bateau »

1. Points Bateau Maximum (Pts Max)

			Senior / U23				Vét	éran			Paracanoë			
	Cadet	Junior	Epreuves inscrites au programme olympique Ou Programme du Championnat du Monde de Marathon	Autres épreuves	v	V1	V2	V3	V4	V5	LTA	ТА	A	s
Régional														
Interrégional	38	43	48	43	43 20									
National														

2. Points Bateau Minimum (Pts Min)

Tous les bateaux ayant participé reçoivent un (1) point.

3. Calcul des points bateau sur une épreuve de Fond ou de Marathon

Pour chaque bateau ayant participé, le premier marque les points maximum selon le triplé (Niveau, type d'épreuve et Catégorie d'âge) et on diminue de 1 point ce total à chaque place suivante jusqu'à la $27^{\text{ème}}$ place, au-delà ils marqueront 1 point.

- Exemple dans l'épreuve Kayak homme vétéran :
 - o Point bateau maximum: 20
 - o Point bateau minimum: 1

Classement	1	2	3	4	5	6	 17	18	19	20	21	22	23	24	
Points	20	19	18	17	16	15	 4	3	1	1	1	1	1	1	1

- Exemple dans l'épreuve canoë homme senior :
 - o Point bateau maximum: 43
 - o Point bateau minimum au-delà de la 27ème place : 1

Classement	1	2	3	4	 26	27	28	29	30	31	32	
Points	43	42	41	40	 18	17	1	1	1	1	1	1

4. Calcul des points bateau sur une épreuve de Vitesse

Pour chaque bateau ayant participé à une finale, le premier marque les points maximum selon le triplé (Niveau de la régate - Discipline - Catégorie) :

- Pour les Cadets, Juniors, Seniors monoplaces et équipages, on diminue de 1 point ce total à chaque place suivante jusqu'à la 27^{ème} place et les suivants marquent 1 point.
- Pour les Vétérans monoplaces et équipages, on diminue de 1 point ce total à chaque place suivante jusqu'à la 18^{ème} place et les suivants marquent 1 point.
- Paracanoë monoplaces et équipages, on diminue de 1 point ce total à chaque place suivante jusqu'à la 18^{ème} place et les suivants marquent 1 point.

Commenté [DB15]:

Exemples avec 6, 8 ou 9 couloirs sur les catégories Seniors et Vétérans:

		6 couloir	·s		8 couloirs	i		9 couloirs	
Classement	Finale	Points Séniors	Points Vétérans	Finale	Points Séniors	Points Vétérans	Finale	Points Séniors	Points Vétérans
1	Α	43	20	Α	43	20	Α	43	20
2	Α	42	19	Α	42	19	Α	42	19
3	Α	41	18	Α	41	18	Α	41	18
4	Α	40	17	Α	40	17	Α	40	17
5	Α	39	16	Α	39	16	А	39	16
6	Α	38	15	Α	38	15	Α	38	15
7	В	37	14	Α	37	14	Α	37	14
8	В	36	13	Α	36	13	Α	36	13
9	В	35	12	В	35	12	А	35	12
10	В	34	11	В	34	11	В	34	11
11	В	33	10	В	33	10	В	33	10
12	В	32	9	В	32	9	В	32	9
13	С	31	8	В	31	8	В	31	8
14	С	30	7	В	30	7	В	30	7
15	С	29	6	В	29	6	В	29	6
16	С	28	5	В	28	5	В	28	5
17	С	27	4	С	27	4	В	27	4
18	С	26	3	С	26	3	В	26	3
19	D	25	1	С	25	1	С	25	1
20	D	24	1	С	24	1	С	24	1
21	D	23	1	С	23	1	С	23	1
22	D	22	1	С	22	1	С	22	1
23	D	21	1	С	21	1	С	21	1
24	D	20	1	С	20	1	С	20	1
25	E	19	1	D	19	1	С	19	1
26	E	18	1	D	18	1	С	18	1
27	E	17	1	D	17	1	С	17	1
28	E	1	1	D	1	1	D 1		1
29	E	1	1	D	1	1	D	1	1
30	E	1	1	D	1	1	D	1	1

5. Cas particuliers des bateaux avec observations

Observation	Points			
Abandon	0			
Absent	0			
Absence du certificat médical (absent CM)	0			
Dessalé	Pts dernier de sa course			
Dispensé	0			
Disqualifié	1 point			
Hors course (HC)	0			
Non parti	0			
Rayé	0			
Dérogation	0			
Equipe de France (EDF)	Compensation de points			

Exemple : Catégorie Kayak Homme Cadet - 200m - 9 couloirs

<u>Finale</u>	Classement	<u>Observation</u>	<u>Points</u>
A	1		38
Α	2		37
Α	3		36
Α	4		35
Α	5		34
Α	6		33
Α	7		32
Α	8		31
Α	9	Dessalé	30
В	10		29
В	11		28
В	12		27
В	13		26
В	14		25
В	15		24
В	16		23
В	17		22
В	18	Disqualifié	1
С	19		20
С	20		19
С	21		18
С	22		17
С	23		16
С	24		15
С	25		14
С	26		13
С	27		12

10.3. Classement des clubs sur une compétition Régionale, Interrégionale ou Nationale

1. Mode de calcul et de classement

L'addition des points par bateau ayant participé permet d'obtenir le total des points par club. Le classement s'effectue sur un tri décroissant du nombre des points bateau du club. Le classement peut être édité après la validation de toutes les courses.

2. Cas d'égalité sur le nombre de points

En cas d'égalité, les clubs concernés occupent la même position. Les clubs sur la même position seront classés par ordre alphabétique. Le club suivant prendra le classement en tenant compte du nombre de clubs de l'égalité (Exemple : 3 clubs à la position 10, le suivant sera à la position 13).

10.4. Méthode de calcul du classement National des clubs par points

1. Les compétitions prises en compte :

- Niveau régional : le championnat régional de la saison en cours
- Niveau interrégional : tous les sélectifs nationaux de fond et de vitesse
- Niveau national:
 - o Le championnat de France de fond,
 - o Le championnat de France de vitesse,
 - o Le challenge national monoplace vitesse Junior et senior,
 - o Le championnat de France de marathon.

2. Méthode de calcul des points pour le classement national des clubs

Sur chaque compétition, sur la base du classement des clubs de la compétition (définition à l'article 9.3 ci-dessus), chaque club marque des points pour le classement national des clubs en fonction du niveau de la compétition :

- Régional: Le premier club marque 10 points et on diminue de 1 point ce nombre à chaque place suivante.
 On ne tient pas compte des clubs qui ne sont pas dans leur région. A partir de la 10^{ème} place, tous les clubs marquent 1 point. On ne tient pas compte des clubs qui ne sont pas dans leur région.
- Interrégional: Le premier club marque 20 points et on diminue de 1 point ce nombre à chaque place suivante. A partir de la 20ème place, tous les clubs marquent 1 point. On ne tient pas compte des clubs qui ne sont pas dans leur interrégion.
- National: chaque club marque le total des points bateaux obtenus par ses embarcations.
- International: Une compensation de points pourra être accordée aux clubs ayant des bateaux inscrits n'ayant pu prendre part à la compétition pour sélection en équipe de France cadet, junior ou senior.

3. <u>Cas d'égalité sur le nombre de points dans le classement de la compétition :</u>

En cas d'égalité, les clubs concernés occupent la même position et marquent le nombre de point de leur classement. Les clubs sur la même position seront classés par ordre alphabétique. Le club suivant prendra le classement en tenant compte du nombre de clubs de l'égalité (Exemple : 3 clubs à la position 10, le suivant sera à la position 13).

4. Cas d'égalité sur le nombre de points total de la saison

En cas d'égalité, les clubs concernés occupent la même position. Les clubs sur la même position seront classés par ordre alphabétique. Le club suivant prendra le classement en tenant compte du nombre de clubs de l'égalité (Exemple : 3 clubs à la position 20, le suivant sera à la position 23).

Pour la détermination Nationale 1 ou Nationale 2, il peut y avoir des ex aequo sur la 20° et/ou la 40° position : dans ce cas les résultats aux Championnats de France seront privilégiés pour les départager.

10.5. Classement National Jeunes (cadets et juniors) des clubs par points

Un classement national jeune est établi sur les mêmes principes définis au paragraphe 7.4 en tenant compte uniquement des épreuves ouvertes aux catégories d'âge cadets et juniors.

10.6. Classement National Paracanoë des clubs par points

Un classement national Paracanoë est établi sur les mêmes principes définis au paragraphe 7.4 en tenant compte uniquement des épreuves Paracanoë.

Annexe 11: CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS PAR MEDAILLE

En référence à l'article RP 67

11.1. Les compétitions de référence

- Championnat de France de fond
- Championnat de France vitesse (cadet à vétéran plus équipages toutes catégories)
- Championnat de France marathon

11.2. Modalité de classement

Tous les clubs ayant remporté au moins une médaille sur un championnat de France de Fond, de vitesse ou de Marathon seront présents dans le classement.

Annexe 12: REMPLACANTS ET COMPOSITION DES EQUIPAGES

12.1. Nombre de remplacements autorisés dans un équipage

- Equipage biplace : 1 remplacement possible
- Equipage 4 places : 2 remplacements possibles

12.2. Modalité de désignation d'un remplaçant

1. Compétitions interrégionales

Dans le respect des articles RG 51, RG 52, RG 53, tous les athlètes licenciés dans le club (inscrits ou pas initialement sur la compétition) peuvent être remplaçants dans une épreuve en équipage de leur genre et de leur catégorie d'âge respective.

2. Championnats de France

Tous les athlètes sélectionnés pour ce championnat de France au sein du club (inscrits ou pas initialement sur la compétition) peuvent être remplaçants dans une épreuve en équipage de leur genre et de leur catégorie d'âge respective.

12.3. Conditions pour effectuer des remplacements

Le chef d'équipe peut effectuer des remplacements sur le site des inscriptions centralisées jusqu'au mercredi, 23h00, précédant la compétition ou lors de la période de confirmation aux conditions suivantes :

- Les remplaçants étaient inscrits sur le site des inscriptions centralisées, soit en qualité de titulaire, soit sur la liste supplémentaire des remplaçants,
- Il est possible de remplacer, au plus, la moitié d'un équipage,

Lors des épreuves nécessitant une sélection, les remplaçants doivent avoir eux-mêmes été sélectionnés.

12.4. Remplacement d'un compétiteur malade

Dans les conditions définies au point 9.3, le remplacement d'un compétiteur malade peut être effectué une heure avant sa première course sur présentation d'un certificat médical.

Le chef d'équipe doit en informer dans ce même délai le chef des officiels qui valide le remplacement.

Annexe au règlement sportif Course en ligne/Marathon – année 2019

Page 24 sur 31

12.5. Les Equipages Interclubs sont possible selon les règles ci-dessous :

1. Niveau régional et interrégional :

Les équipages interclubs sont autorisés au niveau régional et interrégional ceci afin de permettre aux athlètes isolés dans un club d'avoir accès à la pratique de l'équipage. Ces équipages n'entrent pas dans le calcul du quota inter régional, ils ne sélectionnent pas aux Championnats de France de Vitesse.

2. Niveau national:

Les équipages interclubs sont autorisés sur les courses « Open De France » dans le cadre de la pratique du haut niveau.

3. Classements:

Les équipages interclubs n'entrent dans aucun classement (Clubs, médailles, jeunes, paracanoë).

4. Frais d'engagement et ou pénalités :

Les frais liés aux équipages interclubs seront imputés au club ayant effectué l'inscription du bateau.

5. Définition du chef d'équipe :

Le chef d'équipe d'un bateau interclub sera le chef d'équipe du club ayant effectué l'engagement.

Annexe 13: PROCEDURES ET DROITS D'INSCRIPTIONS

En référence à l'article RG 55

13.1. Conditions générales

Les inscriptions et les confirmations (éventuelles) doivent être réalisées par le Président de l'association, ou son représentant, sur le site des inscriptions en ligne de la FFCK.

13.2. Inscriptions – délais et modalité

1. Compétitions de vitesse :

- Sauf pour les cas particuliers indiqués dans l'invitation, la date limite de clôture des inscriptions en ligne est fixée au mercredi, à 23h00, de la semaine précédant la compétition.
- Il est possible de s'inscrire pendant la période de confirmation sur la base d'un droit d'inscription majoré à la
 condition que des places soient disponibles dans les séries qui auront été définies sur la base des inscriptions
 réalisées avant la clôture du site, si aucune place n'est disponible il n'y aura pas d'ajout de série. Les
 demandes devront être adressées au gestionnaire informatique de la compétition par mail, elles seront
 traitées dans l'ordre d'arrivée des mails.

2. Compétitions de fond et de marathon :

Sauf pour les cas particuliers indiqués dans l'invitation, la date limite de clôture des inscriptions en ligne est fixée au mercredi, à 23h00, de la semaine précédant la compétition sur la base d'un droit d'inscription normal. Il est possible de s'inscription majoré.

13.3. <u>Période de confirmation – délais et modalité</u>

Dans cette période de confirmation, un président de club peut :

• Rayé un bateau

Annexe au règlement sportif Course en ligne/Marathon – année 2019

Commenté [DB16]: Ajout de cet article sur les interclubs

Commenté [VA17]: Ajouter « dans »

Commenté [D18]: Ajout

Page 25 sur 31

Effectuer les remplacements au sein d'un équipage (voir annexe 8)

En dehors de ces deux cas, la confirmation n'est pas obligatoire.

Sauf pour les cas particuliers indiqués dans l'invitation, la période de confirmation débute dès la clôture des inscriptions semaine précédant la compétition et se termine le jeudi à 20h avant le début de la compétition.

13.4. Coûts d'inscriptions

Les coûts d'inscription aux compétitions sont les suivants :

- Championnat de France minime : 0€
- Compétitions interrégionales et autres compétitions nationales hors Championnat de France de Vitesse : 5 € par bateau.
- Championnat de France de Vitesse : 8 € par bateau.
- Le droit d'inscription majoré (voir 12.2.2): 40€ (5 € reversés à l'organisateur et 35 € reversés à la CNA)

13.5. Pénalités financières

Les pénalités suivantes sont applicables et viennent s'ajouter au coût d'inscription :

- Bateau rayé pendant la période de confirmation sans présentation d'un certificat médical : 4€
- Bateau rayé après la période de confirmation sans présentation d'un certificat médical : 8€
- Bateau absent au départ d'une compétition sans présentation d'un certificat médical : 12€
- Bateau absent au départ d'une compétition avec présentation d'un certificat médical : 0€
 Les pénalités financières sont reversées à la CNA.

13.6. Modalités de paiement des coûts d'inscriptions et des pénalités financières

Le paiement des coûts d'inscriptions et des pénalités financières se fait en ligne via le système de prélèvement financier fédéral centralisé (utilisé pour les licences, produits fédéraux...)

Annexe 14: **REUNION TECHNIQUE**

En complément de l'article RP 31

14.1. Date, heure et conditions de représentation

En règle générale, sauf disposition particulière indiquée dans l'invitation, la réunion technique se tient la veille de la première course (horaire définie dans l'invitation), en présence des chefs d'équipes. Un chef d'équipe peut confirmer la participation de plusieurs clubs, à condition de présenter un mandat par club représenté.

14.2. Nouveau tirage au sort après la confirmation

Pour les courses de vitesse, le Comité de compétition peut décider d'un nouveau tirage au sort après la période de confirmation en fonction du nombre des concurrents confirmés.

14.3. Informations diverses

Le Comité de compétition doit exposer aux chefs d'équipes les particularités éventuelles du bassin, du balisage et de la sécurité s'appliquant à la compétition.

Commenté [D19]: Suppression France Elite

Commenté [D20]: Remplacement National de l'Espoir

Commenté [DB21]: Ajout 8€ France de vitesse

Annexe 15: AVANT & APRES UNE COMPETITION

15.1. Invitation à une compétition

Une invitation à une compétition doit contenir les renseignements suivants :

- La date et le lieu de la compétition,
- Les épreuves ouvertes,
- La situation du bassin, ses caractéristiques,
- Le plan des parcours, les distances de courses,
- La date limite des engagements,
- Le montant des frais éventuels d'inscription et de caution,
- L'adresse électronique où les inscriptions centralisées doivent être faites,
- Le lieu et l'heure de la réunion technique.
- Le lieu et l'heure de la réunion des juges (avant celle de confirmation)

15.2. Procès-verbal de compétition

En complément de l'article RP 12

Le procès-verbal de la compétition est rédigé par le Comité de compétition dans l'heure qui suit la dernière course. Il comprend:

- Le classement des bateaux avec leur temps dans les différentes épreuves disputées,
- Les noms des juges et le poste tenu, et la feuille d'émargement de leur présence,
- Le classement des clubs et régions par médailles,
- Les décisions motivées prises par le Chef des Officiels ou le jury,
- Ainsi que toutes les autres constatations faites par les autres juges,

Il est signé par le Président du Comité de compétition, le Chef des Officiels et le Starter.

15.3. Transmission du procès-verbal de compétition et du support informatique

En complément de l'article RP 12

1. Le procès-verbal

Le procès-verbal est remis au délégué de la Commission Nationale d'Activité qui les transmet dans un délai de 3 jours au siège fédéral (service animation sportive), avec copie au coordonnateur national des juges.

2. Les résultats informatiques

Le secrétaire de course transmet les résultats (résultats complet au format PDF et l'export des résultats au format « PCE » au responsable national du site Internet (webmaster), le soir même ou, au plus tard, le lendemain matin, dans les conditions convenues avec lui, afin de renseigner le site Internet fédéral, alimenter les classements des clubs et des bateaux, générer le paiement des inscriptions et archiver les résultats.

Annexe 16: LE CHRONOMETRAGE - UTILISATION D'UN SYSTEME « PHOTO-FINISH » LORS DES CHAMPIONNATS DE FRANCE VITESSE

En complément de l'article RP 23

- L'organisation mettra en place au moins un système de photo-finish dont les caractéristiques seront définies par la Commission Nationale dans un avenant à la convention « organisateur – FFCK ».
- Une différence de temps de 5/1000ème ou moins occasionne une égalité de résultat et de position "seulement en finale". Il doit y avoir un système vidéo type caméscope muni d'un ralenti pour valider la position des concurrents dans le bateau lors du franchissement de la ligne d'arrivée (cette vidéo ne peut se substituer à la photo finish).

Page 27 sur 31

Annexe au règlement sportif Course en ligne/Marathon – année 2019

Commenté [e22]: Mettre une virgule.

Commenté [e23]: Mettre un point.

Commenté [e24]: Mettre une virgule,

Commenté [e25]: Mettre une Majuscule,

- L'organisateur des Championnats doit s'assurer que la photo finish est opérationnelle pour chaque course (séries, demi-finales et finale).
- En séries et demi-finales, la photo-finish doit montrer tous les participants de la course qualifiés pour aller plus loin dans la compétition.
- En finale, la photo-finish doit enregistrer l'arrivée de tous les participants.
- La photo-finish est à la disposition du premier juge à l'arrivée en premier lieu, du Comité de Compétition en second lieu et du jury en troisième.
- Le Chef des officiels ou le Premier juge à l'arrivée valide les résultats de chaque course avant envoi pour affichage.
- Si le système électronique de chronométrage tombe en panne, les juges à l'arrivée prennent les temps
 manuellement.

Annexe 17: CLASSEMENT INDIVIDUEL DES BATEAUX MONOPLACES

En référence à l'article RP 38.3 et à l'article RP 68

17.1. Généralités

Ce classement permettra de définir les valeurs des bateaux pour la mise en série lors des compétitions de vitesse.

17.2. Principes

- Version 1 : à l'issue des championnats de France de fond N-1
- Version 2 : à l'issue de la dernière sélective nationale vitesse n°2 N-1
- Version 3 : à l'issue du Championnat de France de vitesse N-1

17.3. Méthode de calcul des points sur une compétition

Sur chaque compétition les points marqués par un bateau sont égales à :

- Sélectives nationales:
 - $\circ \quad \text{Sa place marqu\'ee sur la phase finale multipli\'ee par 2.}$
- Championnats de France Fond et Vitesse
 - o Sa place marquée sur la phase finale divisée par 2.

17.4. Méthode de calcul de la valeur au classement

La valeur est <mark>égale à la</mark> moyenne des points obtenus sur l'ensemble des compétitions comptant dans le classement additionnée à une majoration.

17.5. Compétitions prises en compte et majoration pour chaque version du classement

1. Version 1 : à l'issue des championnats de France de fond

- Les compétitions prises en compte :
 - o Le classement à l'issu de la saison <u>de la saison</u> N-1
 - Sélectifs nationaux de fond <u>de la saison 2019N</u>
 - O Championnat de France de fond <u>de la saison</u> N
- Les majorations appliquées :
 - 10 points pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France de vitesse senior de la saison N-1
 - 50 points pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France vitesse U23 ou pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France de vitesse senior n'ayant participé à aucune compétition de la saison en-N-1 ou les athlètes seniors et U23 des équipes de France marathon de la saison N-1.

Annexe au règlement sportif Course en ligne/Marathon – année 2019

Commenté [DB26]: Modification des années, peut-être remplacer par année N et Année N-1 ? Pas besoin de modifier chaque année

Commenté [e27R26]: Je n'y vois pas d'inconvénient. C'est un

Commenté [e28]: Mettre une virgule,

Commenté [VA29]: Ajouter « à »

Commenté [VA30]: prises

Page 28 sur 31

- 75 points pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France vitesse ou marathon junior de la saison en-N-1
- o **100 points** pour les athlètes ayant participé au championnat de France de fond <u>de la saison N</u>
- 200 points pour les athlètes n'ayant pas participé au championnat de France de fond <u>de la saison N</u> et / ou de vitesse <u>de la saison N</u>-1.
- o **300 points** pour les athlètes n'ayant participé à aucune compétition <u>de la saison en-</u>N-1
- o 400 points pour un athlète n'ayant pas de licence de la saison N.
- 2. <u>Version 2 : à l'issue des championnats du dernier sélectif national de vitesse</u> n°2

Les compétitions prises en compte :

- o Le classement à l'issu de la saison de la saison N-1
- o Sélectifs nationaux de fond de la saison N
- o Championnat de France de fond de la saison N
- o Sélectifs nationaux de vitesse n°1 de la saison N
- Sélectifs nationaux de vitesse n°2 de la saison N

Les majorations appliquées :

- o 10 points pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France de vitesse senior
- 50 points pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France vitesse U23 ou senior et U23 marathon
- 75 points pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France vitesse ou marathon junior de la saison en-N-1
- o **100 points** pour les athlètes ayant participé au championnat de France de fond <u>de la saison</u> N
- o **200 points** pour les athlètes n'ayant pas participé au championnat de France de fond <u>de la saison</u> N
- 300 points pour les athlètes n'ayant pas participé au championnat de France de fond N et vitesse de la saison N-1
- o 400 points pour un athlète n'ayant pas de licence de la saison N.
- 3. Version 3 : à l'issue du championnat de France de vitesse

• Les compétitions prises en compte :

- o Le classement à l'issu de la saison N-1
- o Sélectifs nationaux de fond <u>de la saison</u> N
- o Championnat de France de fond <u>de la saison</u> N
- o Sélectifs nationaux de vitesse n°1 <u>de la saison N</u>
- o Sélectifs nationaux de vitesse n°2 de la saison N
- o Championnat de France de vitesse de la saison N

• Les majorations appliquées :

- o 10 points pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France de vitesse senior
- 50 points pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France vitesse U23 ou senior et U23 marathon
- 75 points pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France vitesse ou marathon junior de la saison en-N-1
- 100 points pour les athlètes ayant participé au championnat de France de fond N et de vitesse de la saison N
- 200 points pour les athlètes n'ayant pas participé au championnat de France de fond de la saison -N
 et / ou de vitesse de la saison -N
- o **300 points** pour les athlètes n'ayant participé à aucune compétition en de la saison N
- o **400 points** pour un athlète n'ayant pas de licence de la saison N.

Exemple de mise en œuvre du calcul dans sa version n°3 :

Place obtenue	SN Fond	CDF Fond	SN V N°1 1000	SN V N°1 500	SN V N°2 200	CDF V 200	CDF V 500	CDF V 1000	Moyenne	Majoration	VALEUR
Athlète 1	10	11	12	4	2	3	9	NP	7,29	100	107,29
Athlète 2	22	NP	24	27	28	NP	NP	NP	25,25	200	225,25
Athlète 3 (ayant une sélection en équipe de France senior)	NP	12	NP	NP	NP	2	8	10	8,00	10	18,00

17.6. <u>Cas des équipages</u>

La valeur pour les équipages se fait en calculant la valeur moyenne des valeurs de chaque équipier.

Annexe 18: **OPEN DE FRANCE**

En référence à l'article RP 56 et l'article RG 49.1

18.1. Le programme des épreuves

En référence à l'article RP 56 et l'article RG 49.1

Le programme des épreuves sera défini dans le document « Règles de sélection Equipe de France course en ligne 2019 ».

18.2. Modalités d'accession

En référence à l'article RP 55

Comme indiqué à l'article RP 55 du règlement sportif, les modalités d'accession sont définies dans le document « Règles de sélection Equipe de France course en ligne 2019 ».

18.3. Classement de la compétition

En référence à l'article RP 54

Les modalités de classement de la compétition sont identiques au classement défini dans les "Règles de sélection Equipe de France course en ligne 2019".

18.4. Intégration aux différents classements nationaux :

En référence à l'article RP 57

Les OPEN DE France n'entrent pas dans les classements nationaux.

Annexe 19: **RECLAMATIONS**

Une réclamation peut être demandée concernant les sanctions ou une irrégularité dans le déroulement de la compétition. Celle-ci doit être formulée par écrit et accompagnée d'une caution de 15 € (chèque à l'ordre de « FFCK ») par le chef d'équipe de l'embarcation (obligatoirement licencié canoë plus à la FFCK).

Page 30 sur 31

Annexe au règlement sportif Course en ligne/Marathon – année 2019

Commenté [DB31]: Remplacement article France Elite par Open de France

Toute réclamation doit être faite auprès du Chef des Officiels dans un délai maximal de 10 minutes, afin de ne pas impacter les cérémonies des podiums, après l'affichage du résultat de l'épreuve sur le tableau officiel. Le Chef des Officiels réunira le comité de compétition afin de traiter cette réclamation. Passé ce délai, le résultat est acquis et plus aucune procédure ne peut être engagée.

Le Chef des Officiels évalue le bien-fondé de cette réclamation par une enquête. Il consulte les juges. Il est le seul à décider de la suite à donner. Les décisions du Chef des Officiels sont affichées, (signature du Chef des Officiels et heure d'affichage). En cas de réponse favorable, la caution est rendue au chef d'équipe de l'embarcation. En cas de réponse défavorable, la caution est encaissée par la FFCK.

A la discrétion du Chef des Officiels, des demandes d'explication de faits ou d'erreurs techniques peuvent être reçues sans caution.

Commenté [e32]: Mettre une majuscule à Chef des Officiels,